

Décision pour information

PUMA contrôle résidence – échanges Caisse des français à l'étranger

Afin de vérifier le respect des conditions requises pour bénéficier de la Protection maladie Universelle, la Caisse nationale d'assurance maladie et les organismes de son réseau mettent en place un traitement de données. Ce traitement entre dans le champ des missions de l'assurance maladie et implique des échanges avec la Caisse des français à l'étranger. Aucune fermeture de droits ne peut intervenir sans un examen individuel du dossier.

Les informations traitées sont, pour tous les adhérents à la Caisse des français à l'étranger :

- Des données d'identification : NIR, noms, prénoms, date de naissance ;
- L'adresse postale ;
- La catégorie d'activité : salarié, non salarié, étudiant, retraité.

L'accès à ces informations est réservé aux agents des caisses d'assurance maladie individuellement habilités par leur Directeur et dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître.

La durée de conservation des données est de maximum cinq par la caisse d'affiliation de l'assuré pour la gestion du dossier.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGDP), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leur limitation. Le droit d'opposition ne s'applique pas à ce traitement qui répond à une obligation légale.

Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de rattachement ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL 3, place de Fontenoy - TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07

Vous pouvez retrouver cette information sur ameli.fr